

**OBJET : Conclusion d'un marché « réaménagement de la cuisine et rénovation de la chaufferie de l'école élémentaire Van Gogh » n°202106**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°CM-2020-96 du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la Ville d'Annonay souhaite confier à des prestataires privés le soin de réaliser les travaux mentionnés ci-dessus

DECIDE**Article 1**

La conclusion d'un marché pour le réaménagement de la cuisine et la rénovation de la chaufferie de l'école élémentaire Van Gogh avec les sociétés suivantes :

Lots	Société	Adresse	Montant € TTC
1 Désamiantage	DELTA ISOLATION ECHAFAUDAGE	ZI La Valampe 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	17 668.80
2 démolition gros œuvre	GIRARD ROLAND SARL	197 chemin de Charlieu 07100 BOULIEU LES ANNONAY	49 358.66 (variante exigée comprise)
3 Menuiseries extérieures aluminium	DELORME BATTANDIER	16 rue Léon Blum 07100 ANNONAY	22 422.00
4 Menuiseries intérieures bois	MENUISERIE CHAUTANT	ZA Les Fouillouses Nord 26140 SAINT RAMBERT D'ALBON	22 039.56 (variante exigée comprise)
5 Cloisons plafond peinture	DENIS MAZET	81 allée de Beauregard 07100 ANNONAY	59 216.11 (variante exigée comprise)
6 Revêtements de sols faïences	DENIS MAZET	81 allée de Beauregard 07100 ANNONAY	19 581.85
7 Plomberie sanitaire chauffage ventilation	SANIPAC	8 rue des Sources 07100 ANNONAY	130 814.42 (variante exigée comprise)
8 Electricité	Sans suite		
9 Equipements de cuisine	SEMA	1715 route du Dauphiné 26600 LA ROCHE DE GLUN	39 242.58
TOTAL			360 343.98

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée aux sociétés désignées ci-dessus.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /2021 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Transmis en sous Préfecture le :

Notifié le :

Affiché le :

SP